

A ton agenda !

- Jeudi 21 septembre:
18h30 réunion d'information
En mairie
- Vendredi 20 octobre midi:
Date limite d'inscription sur la
liste des jeunes électeurs et de
dépôt des dossiers de
candidature
complétés, datés, signés
- Samedi 18 novembre
Journée électorale
En mairie

Mairie de Rosières

95 A route de genette
07260 Rosières

Tél : 04 75 39 52 74

Fax : 04 75 39 96 26

mairie@rosieres-ardeche.com

Lundi 9h-11h30 et 16h-18h

Mardi 9h-11h30

Jeudi 9h-11h30

Vendredi 9h-11h30



**Donne de la voix à
tes idées et rejoins
le CMJ !**



Bonjour à toi,

Tu tiens entre tes mains le mode d'emploi du Conseil Municipal des Jeunes ou CMJ.

Quoi, Qui, Comment ...

tu sauras tout !

Le CMJ te permettra de proposer et de t'investir dans des projets concrets pour ton village.

Fais bouger Rosières et deviens conseiller municipal des jeunes.

Le CMJ, c'est quoi ?

C'est une assemblée de 15 jeunes maximum, élus pour deux ans, ayant recueillis le plus de voix lors de l'élection, qui se déroule en 1 tour. Ils se réunissent régulièrement afin de participer activement aux projets qui font vivre la commune (aménagements, évènements, handicap...et bien d'autres encore !)

Tu veux être candidat/

Candidate ?

Rien de plus facile, il faut habiter Rosières, être né/née entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014, être inscrit/inscrite sur la liste des Jeunes Electeurs et remettre en mairie ton dossier de candidature avant le 20 octobre 2023.

Tu veux simplement voter pour ton candidat ou ta candidate favori ?

Le dossier de candidature en moins, les conditions sont les mêmes !

Comment s'inscrire sur la liste des Jeunes Electeurs

Il te faut :

*Le dossier d'inscription des Jeunes Electeurs que tu trouveras en mairie ou sur le site www.rosieres-ardeche.com

à imprimer, compléter, dater et signer

*Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille)

*Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de tes représentants légaux

Le tout à remettre en mairie avant le 20 octobre 2023.